

## L'économie circulaire est-elle la réponse à la réduction de l'impact du textile?



Le textile et les vêtements sont des éléments fondamentaux de notre vie quotidienne, et un secteur important de l'économie mondiale. En 15 ans, la production de vêtements a presque doublé. Cette hausse est à la fois due au développement d'une classe moyenne dans le monde et à la naissance du phénomène de *fast fashion*, qui entraîne une rotation plus rapide des styles et des collections, souvent à prix bas.

La production de textile actuelle utilise de grandes quantités de ressources et a des répercussions négatives sur l'environnement, à travers la pollution qu'elle génère. En effet, l'industrie textile repose essentiellement sur des ressources non renouvelables sur toute la chaîne de production (pétrole pour produire des fibres synthétiques, engrais pour cultiver le coton, produits chimiques pour la teinture des fibres et des textiles de finition, etc.). L'empreinte carbone de l'industrie textile est ainsi estimée 1,2 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent, soit près de 4% des émissions mondiales. Dans le même temps, le « gaspillage » du textile n'a jamais été aussi élevé. La quantité totale vêtements consommée dans l'UE s'est élevée à 6,4 millions de tonnes (2015), avec près de 4 millions de tonnes de textiles jetées dans le même temps.

Face à ces constats, quelles sont les solutions pour l'industrie textile? L'économie circulaire peut-elle, à elle seule, apporter toutes les réponses pour réduire l'empreinte de l'industrie textile?

Par Clémence Gross, Rébecca Slattery, Tony Jugan et Caroline Catalan, Octobre 2020



Depuis la révolution industrielle, le développement économique planétaire a entraîné l'intensification des activités humaines. L'émergence d'une société de consommation a eu pour conséquence de multiplier par 10 les prélèvements sur les ressources naturelles en un siècle. Les travaux du programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et d'autres organisations montrent que ce développement ne permet pas de maintenir et de généraliser ce niveau de consommation à l'ensemble des pays émergents, d'autant moins compte tenu du développement démographique.

Actuellement, la crise du Covid-19 a également mis en lumière la dépendance de l'Europe et de la France à des produits stratégiques : masques, médicaments, tests PCR... L'Europe est donc dépendante de ses importations pour beaucoup de ressources (métaux, pétrole, certains produits alimentaires ...). Et dans un contexte de tension croissante, les prix sont amenés à augmenter et à devenir de plus en plus volatiles. Dans ce contexte, l'économie circulaire apparaît alors comme une des solutions qui permettrait à la France et à l'Europe de réduire sa dépendance aux matières premières et aux aléas économiques mondiaux.

L'émergence du concept d'économie circulaire date de la fin des années 1980, où elle est définie comme une alternative à l'économie linéaire, cette dernière étant basée sur la séquence suivante : extraction, utilisation, déchet. Depuis, de très nombreuses définitions ont été proposées pour ce concept. A titre d'exemple, Julian Kirchherr, du *Copernicus Institute of Sustainable Development*, a analysé pas moins de 114 définitions de l'économie circulaire dans sa publication de 2017 !

En France, l'économie circulaire a été définie par l'ADEME comme **un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus**. Cette définition est déclinée dans les trois domaines de l'activité économique (offre, demande et vie des produits) selon 7 grands piliers :

- Dans le domaine de l'offre des acteurs économiques :
  - L'**approvisionnement durable**, qui vise une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et l'impact de l'extraction sur l'environnement.
  - L'**écoconception**, qui consiste à concevoir des procédés, biens et services en cherchant à minimiser les impacts environnementaux qu'ils auront durant l'ensemble de leur cycle de vie (fabrication, utilisation, fin de vie).
  - L'**écologie industrielle et territoriale** qui est un mode d'organisation inter-entreprises visant à mutualiser et optimiser les ressources sur un territoire : eau, énergie, matières, déchets, mais aussi équipements et expertises.
  - L'**économie de la fonctionnalité** qui privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- Dans le domaine de la demande et du comportement des consommateurs :
  - La **consommation responsable** qui doit conduire les acheteurs, privés et publics, à choisir leurs achats en prenant en considération les impacts environnement des biens et services à toutes les étapes de leurs cycles de vie.
  - L'**allongement de la durée d'usage** par le consommateur, qui conduit à la réparation et à la vente, au don ou à l'achat de produits d'occasion.
- Dans le domaine de la gestion des déchets :
  - Le **recyclage** des matières organiques et non organiques

Cette définition générale est complétée par quelques principes opérationnels. Sa mise en place doit être **systemique** et **multi-échelle**, c'est-à-dire à l'échelle des micro-systèmes (entreprises, produits, consommateurs), des méso-systèmes (échelle des villes, des territoires, des plateformes industrielles, des régions), et des macro-systèmes (échelle nationale, continentale et globale), afin que l'ensemble des acteurs économiques soient concernés.



L'Europe est donc engagée depuis une décennie dans une démarche d'économie circulaire. Une première **feuille de route européenne « pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources »** a en effet été élaborée dès 2011. Cette feuille de route affichait comme objectif une économie durable à l'échelle européenne à l'horizon 2050, en découplant la croissance économique de l'accroissement de l'utilisation des ressources et des impacts sur l'environnement, c'est-à-dire selon un modèle dit de « croissance verte ».

Un premier plan d'action de l'Union Européenne pour une économie circulaire a été lancé en 2015 à partir des travaux de la Plateforme européenne sur l'utilisation efficace des ressources, composée de dirigeants d'entreprises, de commissaires et de ministres européens, de membres du Parlement européen et de représentants d'ONG. Ce plan a été **majoritairement structuré autour de la gestion des déchets** avec plus de recyclage, moins d'incinération et une quasi-suppression à terme de la mise en décharge. Le 11 mars 2020, la Commission européenne a présenté son **Plan d'action pour une économie circulaire**. **Sept secteurs-clés** sont identifiés comme porteurs de potentiel élevé de contribution à l'économie circulaire : **les textiles**, les équipements électriques et électroniques, les batteries et véhicules, les emballages, les matières plastiques, la construction et le bâtiment et les produits alimentaires.

En France, la notion a été évoquée pour la première fois publiquement à l'occasion du Grenelle de l'environnement en 2007. La Conférence environnementale sur l'économie circulaire, organisée par les ministères de l'Écologie, de l'Économie sociale et solidaire et du Redressement productif de l'époque, a ouvert, en 2013, l'engagement officiel du pays dans cette voie. **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 a inscrit l'économie circulaire, avec un titre entièrement consacré à la question, dans le code de l'environnement.** Les mesures envisagées sont essentiellement axées sur la gestion des déchets et de nature micro-circulaire (à l'échelle des produits, des entreprises, des consommateurs), malgré une ambition « macro » affichée. Il convient également de souligner l'inscription dans la loi du délit de tromperie par obsolescence programmée.

La Feuille de route économie circulaire ministérielle (FREC), présentée en 2018 et incluse dans le Plan climat, a marqué lors de son annonce une ambition indéniable : « Dans le sillage du leadership qu'elle a pris sur le climat, la France peut devenir le fer de lance de l'économie circulaire au niveau mondial ». A priori plus ambitieuse que le Plan européen dans sa « marche » vers une économie plus authentiquement circulaire, la FREC affiche des objectifs chiffrés. Elle fixe ainsi un **objectif d'amorçage significatif du découplage entre le PIB et la consommation intérieure des matières**, soit une hausse de 30 % de la « productivité matière » (rapport PIB/consommation intérieure apparente des matières) calculée sur la période 2010-2030. Malgré ses ambitions, la FREC dans la pratique reste très axée sur la gestion des déchets (24 mesures sur 50). La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire apporte, elle, des mesures opérationnelles aux objectifs plus généraux de la LTECV.

*Les objectifs sont donc clairement posés, mais quels sont les leviers à disposition pour rendre l'économie plus circulaire, notamment dans le secteur textile ?*

Sur le plan **réglementaire**, de nombreuses mesures visant à développer l'économie circulaire peuvent être envisagées pour faire pression sur les entreprises. Le système d'écocontributions, contrepartie financière annuelle versée par une entreprise à un éco-organisme agréé (ex. Re\_fashion pour le secteur textile) pour la prise en charge des déchets générés par ses activités, ou encore l'affichage environnemental qui informe les consommateurs sur les impacts environnementaux des produits. La loi Anti-Gaspillage et Economie circulaire publiée en février 2020 prévoit d'ailleurs une expérimentation de 18 mois pour inciter les entreprises volontaires à se lancer dans l'affichage environnemental, avec une priorité sur le secteur textile.

Sur le plan **financier**, l'intégration de critères d'investissement extra-financiers en faveur des produits et services plus éco-responsables permet de réorienter les investissements vers les entreprises faisant le plus d'effort sur le plan environnemental. La mise en place d'aides financières pour les entreprises innovantes en termes d'économie circulaire est aussi un bon moyen de les soutenir.

Les **entreprises** peuvent également œuvrer de manière autonome. Elles ont un rôle très important dans la communication auprès des consommateurs, indispensable pour assurer le passage du mode de production et consommation actuel à un modèle circulaire. Les actions de communication sur les notions **d'attachement au produit**, à la propriété et les incitations à **acheter uniquement quand le besoin est réel**, sont nécessaires en amont pour inciter les clients à consommer moins mais de meilleure qualité. **Les marques ont de ce point de vue un fort pouvoir d'influence** auprès des consommateurs **afin que le recyclé ou le produit d'occasion aient une image plus valorisée**. Les entreprises doivent également repenser leur modèle de production, notamment en faisant appel à l'écoconception qui permet d'intégrer les enjeux environnementaux dès la conception du produit.

Enfin, les leviers **comportementaux** ont un rôle très important à jouer. Le désengagement des consommateurs dans les produits et services qui ne présentent pas de critères environnementaux satisfaisants fait courir un risque aux entreprises si elles ne s'adaptent pas. Cela les pousse à mettre en place des nouveaux modèles de revenu, de façon à ce qu'elles puissent conserver une raison d'être et rester rentable dans un monde où la production de nouveaux produits à partir de l'extraction de matières premières vierges doit diminuer.

### Focus sur les indicateurs de circularité

L'écoconception se base majoritairement sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), une méthode reconnue et normée, qui possède toutefois des limites, notamment en ce qui concerne les critères de circularité qui restent difficile à intégrer. D'autres méthodes comme le Cradle to Cradle (C2C), à l'échelle produit, ou l'analyse des flux de matière, à l'échelle entreprise ou territoire, tentent de prendre en compte cet aspect mais paradoxalement à l'essor récent de l'économie circulaire, il n'existe, à l'heure actuelle, pas d'indicateur de circularité standard. Les indicateurs existants sont divers puisqu'ils ont des formats et objectifs variés et s'appliquent à des périmètres différents. Certains indicateurs sont à l'échelle du produit, d'autres à l'échelle de l'entreprise ou d'une région géographique. D'un autre côté, certains indicateurs ne s'intéressent qu'à la dimension recyclable d'un produit quand d'autres ajoutent la dimension durée de vie et démontabilité, etc.

Parmi les indicateurs de circularité mentionnés dans les publications de référence, ce sont ceux orientés sur les produits qui sont plus cités, à savoir :

- Le tableur Circular Economy Indicator Prototype (CEIP) qui est un questionnaire prenant en compte les différentes étapes de la vie du produit et qui traduit le résultat en une note entre 0% et 100%;
- Le tableur Material Circularity Indicator (MCI) de la fondation Ellen MacArthur qui peut être décliné à l'échelle de l'entreprise en sommant les MCI des produits ;
- L'interface web Circularity Calculator (CC) by ResCoM ;
- L'interface web Circular Potential Index (CPI) qui est un questionnaire attribuant une note sur 100 en termes de circularité du produit;
- Le questionnaire web qualitatif Circular Economy Toolkit (CET).

Ces indicateurs qui ont pour but de mesurer la circularité d'un produit sont complémentaires à l'ACV puisqu'ils n'intègrent pas les impacts environnementaux, ils ne tiennent d'ailleurs pas non plus compte du fonctionnement des entreprise et de l'effet rebond.

#### La filière textile est particulièrement concernée par l'économie circulaire

Comme indiqué en introduction, l'industrie textile repose aujourd'hui sur un modèle linéaire consistant principalement à extraire, produire, consommer et jeter. La consommation de vêtements s'est intensifiée au cours des dernières années sous l'impulsion de la *fast fashion* faisant ainsi doubler le nombre de vêtements produits en 2000 et 2014 pour atteindre 100 milliards de pièce vendues chaque année dans le monde.



Parallèlement à cela, les produits textiles sont sous-utilisés : l'utilisation des vêtements, c'est-à-dire le nombre moyen de jours où un vêtement est porté avant que l'on cesse de l'utiliser, a baissé de 36% comparé à il y a 15 ans. Sur l'ensemble des fibres utilisées pour les produire les vêtements dans le monde, 87% sont envoyés à la déchetterie ou incinérés, ce qui représente une perte de 100 milliards de dollars par an. En Europe, on se débarrasse chaque année de 4 millions de tonnes de textile. 80% sont jetés à la poubelle et finissent enfoui ou incinérés, et 10% seulement sont revendus en seconde main. En France 210 000 tonnes de textile et de chaussures ont été collectés et triés en 2016. C'est 90 000 tonnes de plus qu'en 2009 et les chiffres continuent de progresser.

Pour faire face à ce problème, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 prévoit des mesures pour favoriser la transition du secteur du textile en France, vers un système de production, de consommation et de distribution plus respectueux de l'environnement. La loi prévoit, en plus de l'affichage des performances environnementales des produits textiles en magasin, d'introduire un taux minimal d'incorporation de matière recyclée. Ces mesures sont évidemment nécessaires pour assurer le passage du secteur textile à l'économie circulaire mais l'ambition de ce texte de loi reste assez faible. Les entreprises ont donc un rôle fort à jouer dans l'invention de nouveaux systèmes de production et consommation des produits textiles pour aller plus loin que ce que la législation leur impose. L'objectif de cette partie est donc de mettre en avant les démarches pionnières en termes d'économie circulaire dans l'industrie textile et les leviers pour favoriser cette transition.

#### Comment les entreprises adaptent leur modèle de revenu à l'économie circulaire ?

Face aux évolutions réglementaires et aux nouvelles demandes des consommateurs plus soucieux du respect de l'environnement, les entreprises sont amenées à revoir leur façon de produire et de vendre. On observe différentes tendances qui émergent parmi elles.

La première tendance est celle de l'éco-conception. Les marques communiquent de plus en plus sur l'origine et les caractéristiques des matières premières qu'elles emploient pour confectionner leurs vêtements. Elles choisissent des fibres réputées pour avoir un impact moindre sur l'environnement comme le coton biologique, le lin ou les fibres recyclées. Certaines entreprises vont plus loin et conçoivent des vêtements entièrement recyclables. C'est le cas par exemple de 1083 et sa veste infinie.

## La veste infinie de 1083

La marque 1083 propose une veste en jean infini faite entièrement à partir de polyester recyclé, elle est donc complètement recyclable. La marque a aussi donné une propriété antibactérienne à cette toile pour limiter son salissement et donc le nombre de lavages. La veste a en plus la spécificité d'être **consignée**. Le client paie donc un supplément à l'achat qu'il se voit rétribué lorsqu'il voudra en changer. Il s'agit d'un exemple d'application de la consigne au textile.



Source : <https://www.1083.fr/681-veste-droite-superdenim-infini-brut-1083-couleur-bleu.html>

## C&A et sa gamme de t-shirt certifiés Cradle to Cradle (C2C)

En 2017, C&A a été le premier détaillant au monde à proposer les T-shirts Cradle to Cradle (C2C) Certified™\* de niveau Gold

Les articles C2C Certified™ sont composés de matériaux qui, tels des nutriments biologiques, peuvent être réutilisés ou transformés en d'autres produits. Les T-shirts Certified™ niveau Gold peuvent même être utilisés comme compost.



Source : <https://www.c-and-a.com/fr/fr/corporate/qui-sommes-nous/developpement-durable/c2c/>

Une deuxième tendance que l'on observe chez les marques les plus engagées est celle de **produire des vêtements indémodables et de bonne qualité**. Pour s'assurer que le produit vendu plaît à leurs clients, les marques comme Loom ou Hopaal engagent les consommateurs dans la conception des vêtements. Ils peuvent ainsi intervenir à la phase de conception du produit en votant pour le type de vêtements qu'ils souhaitent ainsi que sur ses caractéristiques (forme, couleur, etc.). L'idée est de créer un produit qui répond parfaitement aux attentes du consommateur afin qu'il le garde plus longtemps et ce, indépendamment des évolutions de la mode.

Toujours dans cette perspective d'allonger la durée de vie des vêtements, les entreprises se mettent à proposer des **services de réparation et de garanties**. Ce type de service est depuis longtemps proposé par les marques d'équipements sportifs tels que Patagonia avec sa garantie absolue. Cependant, les grandes enseignes de *fast fashion* s'y mettent aussi comme c'est le cas d'H&M avec son service Take Care qui offre des conseils et astuces pour réparer, nettoyer et recycler les vêtements pour qu'ils durent plus longtemps. H&M propose même des ateliers d'**upcycling** pour permettre à ses clients de customiser les anciens vêtements qu'ils ne portent plus et ainsi leur donner une seconde vie.

Le secteur textile s'inspire aussi de ce qui existe dans d'autres secteurs comme la mobilité en mettant en place des **services de partage et de location de vêtement**. Le principe est de permettre aux consommateurs de louer un nombre limité de pièces contre un abonnement mensuel. Si jusque là la rentabilité économique ce type de modèle n'a pas été démontrée, il a le mérite de répondre au besoin des consommateurs de changement rapide et fréquent de vêtements. Les applications de **reventes de vêtements** rencontrent aussi un grand succès.

Enfin, certaines grandes enseignes de mode comme H&M et Inditex se lancent dans la **collecte et le recyclage** des vêtements textile qui était jusque-là plutôt réalisés des associations.



D'abord fondamental pour se couvrir et satisfaire des besoins primaires, le textile a donc évolué avec le développement de nos vies modernes et l'apparition de la mode. Le secteur textile est donc aujourd'hui un secteur majeur de l'économie mondiale, employant plus de 300 millions de personnes sur l'ensemble de la chaîne de valeur, avec des conséquences importantes sur l'environnement, qui sont régulièrement pointées du doigt.

Dans ce contexte, l'économie circulaire semble donc être un levier intéressant pour la réduction de l'impact de ce secteur, notamment par l'allongement de la durée de vie des vêtements, l'incorporation de matières recyclées et le développement du recyclage. Mais est-ce que cela sera suffisant vu les impacts sur le climat, l'eau ou encore les milieux aquatiques? Ce n'est pas garanti. Car l'économie circulaire (quand elle est vue seulement sous l'angle de la fin de vie) n'agit pas directement sur les étapes amont de la chaîne de production (filature, tissage, teinture ou encore ennoblissement) qui utilise encore majoritairement des énergies fossiles. Or, si le textile est aujourd'hui dépendant des énergies fossiles, la culture des matières naturelles (comme le coton) serait nécessairement bouleversée par une augmentation de l'instabilité climatique et un réchauffement climatique supérieur à +1,5°C par rapport à la période préindustrielle.

L'autre levier de l'économie circulaire qu'il faudra nécessairement activer est donc l'éco-conception. Certaines marques engagées l'ont bien compris. Ces initiatives doivent donc être encouragées et valorisées. Toutefois, deux difficultés importantes ressortent comme des freins pour le passage à une économie plus circulaire dans le secteur textile. La première est celle du prix plus élevé des produits vertueux par rapport aux produits de la *fast fashion*, qui propose des pièces à bas coûts. La seconde est celle des ressorts sociologiques et psychologiques qui poussent les individus à consommer des vêtements neufs en grande quantité. Sans changement de mentalité, il n'y aura donc pas de changement de mode.

Cependant, le fait que les grandes enseignes de *fast fashion* se réapproprient certaines initiatives en faveur de l'économie circulaire est évidemment une bonne chose, cela veut bien dire qu'il y a une vraie demande des consommateurs et qu'elles souhaitent y répondre. Mais il est nécessaire d'aller plus loin et ne pas tomber dans l'illusion que la *fast fashion*, telle qu'elle est aujourd'hui, est compatible avec les défis à relever. Si l'industrie textile continue sur sa lancée actuelle, d'ici 2050, la production textile représentera plus de 25% du budget carbone mondial dans un scénario 2°C. Il est donc crucial de s'éloigner des modes de production et de consommation linéaires et gaspilleurs du textile aujourd'hui afin de maintenir le cap sur l'objectif d'une limite moyenne de +2°C pour le réchauffement climatique.

## CONTACTS

Caroline Catalan  
Chef de projet I Care & Consult  
[caroline.catalan@i-care-consult.com](mailto:caroline.catalan@i-care-consult.com)

I Care & Consult, première entreprise indépendante de conseil et d'innovation pour la transition environnementale, accompagne les entreprises, les investisseurs et les acteurs publics dans la réussite de leur « transition environnementale ». Grâce à nos 8 pôles d'expertise, nous proposons des solutions innovantes sur une large gamme d'enjeux environnementaux. Notre objectif est d'aider nos clients à passer d'une « forte empreinte environnementale » à une « forte productivité environnementale ».

Siège : 28, rue du 4 septembre, 75002 PARIS